



suspension des allocation

Par **la petite**, le **02/05/2019** à **14:18**

bonjour la caf a t elle le droit de me suspendre mes allocation ?

j ai eux un controle a mon domicile car je vie seule avec mes enfants

mes mon ex conjoint na pas de domicile fix donc ne donne pas d adresse a la caf la caf me menace par tel de me suspendre tout paiment a cause de sa

on t il le droit ?

Par **Visiteur**, le **02/05/2019** à **16:24**

Bonjour

C'est un des cas les plus fréquent de fraude, c'est pourquoi la CAF doute.

Vous devez lui prouver qu'elle se trompe, mais aussi lui demander sur quels éléments elle se base, n'hésitez pas à soumettre votre dossier au médiateur..

Par **youris**, le **02/05/2019** à **16:52**

bonjour,

vous avez bien déclaré à votre caf que votre ex-conjoint n'est pas domicilié chez vous et qu'il n'y reçoit aucun courrier.

votre ex-mari est-il père de vos enfants ?

ignorez-vous l'adresse de votre ex-mari ?

savez-vous ou il est domicilié pour le trésor public et sa couverture maladie ?

lors du contrôle effectué à votre domicile, l'agent de la CAF a-t-il trouvé des éléments qui prouverait qu'il vt toujours chez-vous ?

salutations